

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
19 MAI 2022

DATE d'AFFICHAGE
31 MAI 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 24
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux,
le 24 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Noël PAUL, - Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE
M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST
Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET
M. Noël PAUL donne pouvoir à Mme Nicole KORN
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Patrick BUESSLER-MUELA
Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis HILLAIREAU a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°77-2022 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION
HORIZONTALE EN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Président indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif aux travaux de signalisation horizontale.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est également le coordonnateur,
- La commune de La Roche Bernard,
- La commune de Marzan,
- La commune de Muzillac,
- La commune de Nivillac.

Ce marché en renouvellement est un accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée ouverte. Il repose sur des prix unitaires et est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit quatre ans au total.

Ce marché n'a pas été alloué en raison de la nature de ses prestations.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %,
- Valeur technique : 30 %,
- Délai d'intervention : 10 %

8 entreprises ont retiré le dossier de consultation et quatre ont remis une offre.

La Commission MAPA n°1, réunie le mardi 5 avril 2022, après analyse des offres reçues, a souhaité obtenir des informations complémentaires sur l'offre du candidat classé n°2.

La Commission MAPA n°2, réunie le mardi 3 mai 2022, après analyse des informations complémentaires, propose de retenir l'offre de la société SMBA de Guégon (56), classée première et mieux-disante.

A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans) est de 211 954,50 € HT pour l'ensemble du groupement de commandes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société SMBA de Guégon (56) et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 01/06/2022
Le Président,

